



Association des cadres  
des collèges du Québec

LA FORCE  
D'UNE ASSOCIATION



Mémoire sur

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION ET  
À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE  
DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉDUCATION  
POUR L'INCLUSION

Déposé au

Conseil supérieur de l'éducation

Novembre 2009

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CADRES DES COLLÈGES DU QUÉBEC

L'ACCQ est une association professionnelle à but non lucratif fondée en 1972 et incorporée en 1974 en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Présente dans tous les cégeps et dans toutes les régions du Québec, elle s'est donné pour mission première de promouvoir et de défendre les intérêts socio-économiques de ses membres tout en favorisant leur développement professionnel. Elle entend aussi faire valoir l'expertise des cadres des collèges auprès du public par le biais de mémoires et d'avis divers.

L'Association entretient des liens privilégiés avec les ministères concernés par les politiques de personnel et les relations du travail. Elle discute notamment avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Conseil du trésor afin d'obtenir, pour les cadres, de meilleures conditions d'emploi et une amélioration des régimes de retraite et d'assurance.

Seule représentante légalement autorisée, l'ACCQ est la porte-parole officielle des cadres des collèges auprès du gouvernement, des organismes du secteur de l'éducation et des médias pour toutes les questions ayant trait à leurs intérêts socio-économiques. Par son engagement social, elle entend, d'une part, concourir à la vitalité et à la qualité du réseau collégial et, d'autre part, projeter auprès des associations professionnelles et des décideurs publics, l'image d'une association dynamique et engagée.

Fortement concernée par l'éducation, l'ACCQ offre ses vues, son expérience et son savoir pour permettre de mieux orienter les transformations qui secouent constamment le monde de l'éducation. Elle s'inscrit ainsi comme une intervenante légitime dans les débats entourant l'avenir de l'éducation au Québec et c'est dans ce contexte qu'elle participe à la présente consultation menée par le Conseil supérieur de l'éducation.

*Note : La forme masculine est utilisée sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.*

## INTRODUCTION

Dès leur création dans les années soixante, les cégeps se sont voulu accessibles, gratuits et démocratiques. Aujourd'hui plus que jamais, ces principes méritent d'être défendus, et ce, de concert avec les besoins des étudiants qui ont évolué. En outre, permettre au plus grand nombre possible de personnes d'accéder à des études supérieures s'avère une nécessité, un devoir de notre société moderne! Néanmoins, pour certaines de ces personnes, réussir au collégial prend parfois les allures d'un défi extrême... Mais qu'à cela ne tienne! Les cadres du réseau collégial travaillent toujours dans une perspective de réussite et sont conscients des limites et obstacles sur la route. C'est donc dans cette optique que nous souhaitons participer, à la suite de l'invitation du Conseil supérieur de l'éducation, à la présente consultation concernant l'accès à l'éducation et à la réussite éducative dans une perspective d'inclusion. Nous espérons ainsi que les propos qui suivent, élaborés en réponse aux trois premières questions du document de consultation nous ayant été soumis, sauront susciter une réflexion sur les réalités propres au réseau collégial, et par le fait même, influencer positivement le Rapport 2010 sur l'état et les besoins de l'éducation.

## PREMIÈRE QUESTION

**Dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, quels sont les principaux obstacles à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite éducative que vous observez?**

D'un point de vue global, le manque de financement et la rigidité du système actuellement en place au regard des nouveaux besoins de la clientèle émergente des collèges constituent les principales limites à l'accès à l'éducation et à la réussite dans une perspective d'éducation pour l'inclusion. Cependant, pour aborder ces problématiques de manière plus concrète, nous considérons qu'il faut s'intéresser, dans un premier temps, aux obstacles reliés à l'admission et, dans un deuxième temps, aux enjeux rattachés plus particulièrement au cheminement scolaire jusqu'à la diplomation. En outre, au regard de la multiplicité des caractéristiques de la clientèle étudiante au collégial, les observations qui suivent n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Dans les faits, l'attention est sciemment portée sur deux types de clientèles : les immigrants et les personnes handicapées incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale.

### **Les obstacles à l'admission au cégep**

Pour être admis au cégep, les étudiants doivent répondre à certains critères et à différents préalables scolaires selon le programme d'études choisi. Pour les immigrants et les personnes handicapées (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale), l'admission est une étape encore trop souvent infranchissable...

#### *Pour les immigrants*

Tout candidat dont la langue maternelle n'est pas le français doit réussir le test de français international (TFI) avant de recevoir une lettre d'admission définitive. Ce test mesure le niveau de français des non-francophones et doit être réussi par le candidat ou la candidate avec une moyenne suffisante.

Conséquemment, pour bon nombre d'immigrants, une étape préalable à l'admission dans un programme d'études collégiales s'avère inévitable : suivre un programme de francisation. Ce genre de programme, qui est offert dans plus d'une douzaine de cégeps, particulièrement dans les grands centres, doit normalement lui permettre d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française pour intégrer par la suite un programme d'études collégiales ou encore le marché du travail. Or, un constat émerge : les programmes de francisation ne sont pas assez complets pour permettre à un nombre

important d'immigrants de réussir les cours de littérature et, ultimement, l'épreuve uniforme de français requise pour l'obtention de leur diplôme.

En outre, pour les immigrants vivant hors des grands centres, une contrainte supplémentaire quant à l'accès aux études supérieures est souvent dénotée. En effet, il est parfois difficile pour certains collèges de constituer des groupes d'étudiants immigrants allophones et surtout des groupes homogènes, faisant en sorte que ces derniers peuvent à l'occasion attendre longtemps, voire même ne pas être en mesure d'avoir accès à la formation en francisation dans leur région.

Le manque de ressources financières constitue à ces égards un frein, autant quant à l'accès à la formation qu'au développement d'un programme plus complet et mieux adapté aux exigences de l'enseignement supérieur. Il faut toutefois noter le fait que la formation en francisation est offerte par le biais des Services de formation continue des cégeps. Elle est par ailleurs financée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et non par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS).

*Pour les personnes handicapées (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale)*

En plus des barrières architecturales sur lesquelles nous ne nous attarderons pas ici, les obstacles engendrés par la rigidité du système sont fort nombreux pour les étudiants handicapés. Incidemment, les problématiques et enjeux sont de divers ordres.

D'entrée de jeu, rappelons que l'étudiant handicapé doit, comme tous les autres étudiants, rencontrer les préalables de l'admission au collégial. Le cégep a donc l'obligation d'admettre l'étudiant dans le programme de son choix et de le desservir par des accommodements, et ce, peu importe sa limitation. Trois programmes contingentés seulement ont des critères de sélection à l'admission pouvant discriminer des étudiants à l'entrée au collège sur la base de leur état de santé : techniques de pilotage, techniques policières et techniques de sécurité aérienne.

En outre, bien que l'étudiant ait la responsabilité d'informer le collège de sa limitation, et ce, afin notamment de permettre à l'institution de mettre en place les accommodements qui pourront le soutenir dans son cheminement scolaire, la réalité est plus complexe. Dans les faits, beaucoup d'étudiants concernés ne sont pas enclins à faire part de leur handicap au collège. Certains ne s'identifient d'ailleurs pas comme ayant une limitation et d'autres sont même admis sans être conscients de leur situation, en particulier les étudiants dont le trouble d'apprentissage n'a pas été diagnostiqué.

D'ailleurs, il faut comprendre que certaines informations personnelles sur les limitations de l'étudiant sont confidentielles et ne peuvent être transmises sans son consentement. Cela fait en sorte que le collègue ne peut pas mettre en place les accommodements requis pour soutenir l'étudiant dès le début de la session.

Pourtant, les difficultés des étudiants avec un handicap sont majeures. Plusieurs d'entre elles prennent d'ailleurs leur source dans le fait même d'être un étudiant au collégial (autonomie dans la réalisation des travaux ou l'organisation du temps, importance du travail d'équipe, etc.). Pour les enseignants, la gravité de la situation se confirme généralement lors des évaluations. L'étudiant est alors référé aux services adaptés offerts par son cégep, car il a besoin de stratégies, de services lui permettant de cheminer vers la réussite.... À cet égard, dès que le collègue est mis au courant de la limitation de l'étudiant, il a une obligation morale d'informer réaliste ment ce dernier des défis qui risquent de se présenter à lui en raison de son handicap. En parallèle, il doit aussi voir comment les services adaptés pourront lui venir en aide par la mise en place d'accommodements. Lorsque cela est fait et que l'étudiant éprouve toujours des difficultés notables, les discussions entourant le réalisme de demeurer dans la voie initiale sont à propos. Cependant, dans un premier temps, la décision de poursuivre ou non dans le programme choisi revient exclusivement à l'étudiant. Le mandat au collégial en est un de formation et non d'embauche. Et, en ce sens, on ne peut d'emblée prétendre que l'étudiant ne peut s'inscrire dans un programme...

Dans cet ordre d'idées, il apparaît donc pertinent de s'attarder aux problématiques liées à la méconnaissance des étudiants des exigences des différents programmes avant l'admission. En effet, certains programmes comportent des exigences pouvant sembler quasi impossibles à rencontrer pour des étudiants ayant certaines limitations. Le fait que ces derniers ne connaissent pas clairement les exigences liées aux différents programmes et les caractéristiques des fonctions de travail avant leur entrée au collégial s'avère souvent une cause d'échec ou encore d'abandon.

## **Les obstacles à la réussite des étudiants**

Une fois admis, tant l'étudiant immigré que l'étudiant handicapé doit généralement faire face à des obstacles significatifs sur la route devant le mener à l'obtention de son diplôme. Des avancées sont notées à plusieurs égards, mais d'importants enjeux sont toujours en suspens et méritent d'être analysés.

### Pour les immigrants

La première difficulté rencontrée par les étudiants immigrants s'avère la réussite du test de français international (TFI) requis pour leur admission dans un programme menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Néanmoins, même pour les personnes qui surmontent ce premier obstacle, la réussite de l'épreuve uniforme de français requise à la fin de leur programme d'études semble réellement problématique. Dans les faits, tel que mentionné précédemment, les cours de francisation offerts dans les collèges ne semblent pas répondre adéquatement, du moins pour bon nombre d'immigrants, aux exigences de cette évaluation. L'obtention d'un DEC devient ainsi un défi difficilement surmontable pour un grand nombre d'étudiants immigrants. D'autant plus que les centres d'aide ne sont pas à même de supporter adéquatement ces étudiants, n'étant pas des lieux d'apprentissage de langue seconde.

### Pour les personnes handicapées (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale)

Les obstacles en lien avec le cheminement scolaire des étudiants avec une limitation sont préoccupants sur une myriade d'aspects. Tout d'abord, la difficulté de déterminer les accommodements requis au regard des différents types de limitations et les exigences du programme en cause est notable. Le rôle des partenaires externes devient alors des plus pertinents (ex. médecin, centre de réadaptation, etc.). Dans les faits, les services adaptés des cégeps travaillent souvent en étroite collaboration avec ces partenaires et la décision d'opter pour l'un ou l'autre accommodement peut également être fait de concert avec les parents. Néanmoins, il y a parfois incompatibilité entre les accommodements demandés ou requis et ce qui peut être mis en place dans le contexte du collège. La difficulté d'établir le caractère raisonnable de l'accommodement demeure un aspect préoccupant pour les cadres responsables de ces dossiers. D'un point de vue légal, l'accommodement est raisonnable à moins qu'il n'impose au collège une contrainte excessive. Mais comment interpréter le caractère excessif? De multiples facteurs doivent inévitablement être considérés. Les accommodements physiques (accessibilité à un lieu, possibilités de suivre un cours d'éducation physique, etc.) et les accommodements relatifs à l'aide à la réussite et à l'évaluation des apprentissages peuvent sans contredit s'avérer d'une grande complexité.

Dans les faits, les problématiques liées à l'enseignement et aux besoins des enseignants lorsqu'ils accueillent dans leurs classes des étudiants avec des limitations sont importantes. Une fois admis, l'étudiant avec une limitation peut avoir des accommodements pour avoir accès à la réussite de son programme. Cependant, les questionnements des enseignants à cet égard sont nombreux. Jusqu'où

est-il légitime d'accommoder un étudiant handicapé dans une perspective d'équité vis-à-vis des autres étudiants? La réponse est inévitablement à géométrie variable. Mais nul doute, la crédibilité de la sanction des études et la qualité des diplômes émis ne doivent évidemment pas être remises en cause. Il va de soi que les critères de performance et les compétences à développer ne peuvent être revus à la baisse, mais les contextes d'apprentissage peuvent parfois, quant à eux, être adaptés.

De surcroît, il est dénoté dans certains cas que le temps consacré à l'étudiant handicapé lors des cours change l'animation et enlève du temps pour l'ensemble des étudiants. Par ailleurs, l'intégration en classe d'un étudiant avec une limitation nécessite parfois l'adaptation du matériel. En ce sens, l'information, la sensibilisation et la formation sont des besoins clairement exprimés par les enseignants lorsqu'ils vivent des problématiques entourant des étudiants avec une limitation dans leurs classes. En réalité, les enseignants attendent souvent d'être confrontés à des situations de crise avant de demander du soutien aux ressources des services adaptés du collège. Pourtant, ce soutien peut s'avérer d'une aide inestimable, d'autant plus lorsqu'on s'arrête aux problématiques et enjeux liés à l'évaluation des apprentissages. En effet, les difficultés y étant rattachées sont vécues non seulement par les étudiants, mais aussi par les enseignants. Un travail réflexif est donc à faire, et ce, en s'attardant également à des avenues potentielles quant à la sanction du diplôme.



## DEUXIÈME QUESTION

En vous référant aux obstacles identifiés à la première question, précisez sur quelles dimensions du système d'éducation il faudrait agir en priorité et comment?

Les obstacles identifiés à la première question sont considérables. Cependant, des pistes de solution pouvant favoriser une meilleure inclusion émergent à différents égards.

### Pour les immigrants

Deux constats préoccupants ont été faits pour la clientèle immigrante. Tout d'abord, le fait que cette clientèle, bien que peu nombreuse en région, ait de la difficulté à recevoir un service de francisation adéquat. Deuxièmement, le fait que beaucoup d'immigrants non-francophones ayant été admis dans un cégep ne réussissent pas l'épreuve uniforme de français leur permettant d'obtenir leur diplôme.

Conséquemment, outre l'attribution de financement additionnel permettant notamment l'inscription d'un plus grand nombre d'immigrants aux programmes de francisation et le démarrage de petits groupes en région, la révision des programmes actuellement offerts semble prioritaire. En effet, la mise en place de programmes de francisation plus complets et mieux adaptés à la poursuite d'études supérieures constitue une étape cruciale vers l'atteinte d'une meilleure inclusion des immigrants dans notre système collégial. À cet égard, considérant que le financement en cette matière est en provenance du MICC, des arrimages auraient avantage à être discutés avec le MELS. D'ici là, à l'instar de ce qui est offert à la clientèle avec une limitation, serait-il envisageable que des accommodements raisonnables soient proposés à la clientèle immigrante lors de la passation de l'épreuve uniforme de français? À notre point de vue, cette avenue mérite d'être analysée plus en profondeur.

### Pour les personnes handicapées (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale)

La complexité du dossier relatif à l'intégration et au soutien de la clientèle handicapée ne fait aucun doute et les dimensions sur lesquelles il faudrait agir en priorité en lien avec les obstacles soulevés impliquent inévitablement l'octroi d'un financement adéquat. Des attentes particulières envers le MELS sont ainsi dénotées, notamment, mais non limitativement, pour tous les étudiants ayant des limitations fonctionnelles diagnostiquées. Il faut aussi mettre en relief la nécessité d'une meilleure cohérence entre les ministères concernés, ainsi qu'entre les différents ordres d'enseignement. De

surcroît, une information universelle, une promotion efficace des services adaptés au collégial et une préparation efficace des enseignants doivent également être considérées d'emblée.

## **L'information**

D'un point de vue macrosociologique, une campagne d'information à l'échelle provinciale est souhaitable. Tout d'abord, parce que 5 à 10 % de la population vit une limitation (diagnostiquée ou non diagnostiquée). L'accès aux études supérieures n'est peut-être pas facile pour les étudiants avec un handicap, mais c'est possible et il existe d'ailleurs des services adaptés dans plusieurs institutions. La présentation à grande échelle d'exemples concrets de réussite en ce sens peut être inspirante pour bien des personnes... Dans cet ordre d'idées, il est donc essentiel de voir à la conception et à la diffusion de documents informatifs sur les particularités de l'admission des étudiants handicapés, ainsi que sur les services offerts au niveau collégial. De tels outils peuvent être des plus utiles, non seulement aux futurs étudiants, mais également au personnel des cégeps et aux professionnels du secteur secondaire (conseillers en orientation) qui sont impliqués dans ce dossier.

En outre, pour bien accueillir et intégrer cette clientèle émergente, et ce, dès leur entrée au collège, le travail en amont est fortement à privilégier. Pour ce faire, un ajout au formulaire d'inscription de cours devrait être prévu afin que l'étudiant puisse indiquer s'il a une limitation qui pourrait conduire le cégep à lui offrir un accommodement. Le tout, en précisant clairement les modalités de traitement quant à la confidentialité de cette information. Il s'agit ici de trouver une manière concrète et respectueuse de cibler dès le départ la limitation, un aspect crucial pour le soutien de l'étudiant dans son cheminement scolaire tout au long de son parcours vers la réussite.

## **Les besoins des enseignants, des autres professionnels et des cadres**

Les questionnements et les réserves des enseignants face à la clientèle handicapée pourraient être amoindris en misant davantage sur l'information, la sensibilisation et la formation de ces derniers quant aux types de limitations et aux modes d'intervention favorisant la réussite de ces étudiants.

Pour ce faire, outre la formation par le biais de sessions de perfectionnement spécifiquement organisées, le développement de courtes capsules vidéo présentant des mises en situation par rapport à des handicaps et des manières adaptées d'intervenir en classe pourraient enrichir le matériel didactique disponible pour les enseignants. Une solution facilement accessible permettant de rejoindre un grand nombre d'enseignants en peu de temps. En outre, pour les programmes

universitaires s'adressant aux futurs enseignants des cégeps, un contenu devrait spécifiquement être réservé à l'étude de la clientèle des services adaptés et ses particularités.

Par ailleurs, l'amélioration du soutien aux enseignants peut également se traduire par la préparation d'outils de référence divers. À titre d'exemples : un dépliant présentant les ressources à qui s'adresser en fonction des difficultés vécues par l'étudiant ou encore un protocole précisant ce qui doit être fait en cas de crise de l'étudiant en classe, etc. La tenue de rencontres formelles avec des professionnels des services adaptés devrait aussi être prônée à chaque début de session. De telles rencontres peuvent notamment permettre aux enseignants de cibler plus rapidement les étudiants souffrant d'une limitation, faciliter leur acceptation envers certains accommodements et les aider à développer des manières d'adapter leur enseignement.

En parallèle, il ne faudrait pas négliger le développement des compétences des autres professionnels appelés éventuellement à intervenir auprès des étudiants handicapés. Certains peuvent jouer des rôles clés dans l'intervention et le cheminement de la clientèle avec une limitation, pensons aux psychologues, aux conseillers en orientation, aux aides pédagogiques individuels, etc. Il faut aussi mieux les outiller au regard des particularités de cette clientèle. Un investissement pour l'engagement de nouvelles ressources spécialisées à l'égard de ce dossier est aussi à souhaiter.

Dans un dernier temps, il ne faudrait pas oublier d'assurer la formation des cadres qui doivent notamment intervenir tant auprès des étudiants, de leurs parents et des professeurs, qu'auprès de divers intervenants externes. En tant que représentants du collège, le rôle qu'ils peuvent être amenés à jouer dans les dossiers relatifs aux étudiants handicapés est d'une grande importance. Il ne faut d'ailleurs pas négliger le caractère juridique sous-jacent à certaines de leurs décisions.

## TROISIÈME QUESTION

Êtes-vous d'avis que, dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, les actions en matière d'accès à la réussite éducative s'exercent en synergie avec les politiques, les programmes ou les mesures sociales des autres secteurs (santé, services sociaux, emploi, etc.) ?

Que ce soit pour la clientèle immigrante ou encore pour celle avec un handicap, les partenariats avec les différents organismes des autres secteurs sont généralement à renforcer. Le réseautage en place présentement semble s'appuyer davantage sur les personnes en poste que sur les organisations qu'elles représentent. Une meilleure cohérence est à privilégier.

### *Pour les immigrants*

Dans le but de favoriser la poursuite d'études supérieures des immigrants, une synergie plus efficace entre les différents acteurs pourrait permettre l'atteinte de meilleurs résultats. En ce sens, le financement de nouvelles formations en francisation mieux adaptées et de niveau plus avancé, qu'il provienne du MELS ou du MICC serait un service important à offrir à la clientèle immigrante. Toutefois, le fait que le MICC finance la francisation dans les cégeps et le MELS dans les écoles primaires et secondaires amène parfois des problèmes d'arrimage. Par ailleurs, toujours dans un souci de favoriser l'inclusion, il est très important qu'Emploi-Québec travaille de concert avec le MICC, puisqu'il s'occupe du soutien financier des clientèles immigrantes en apprentissage.

### *Pour les personnes handicapées (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale)*

Pour les étudiants avec une limitation, le rôle que doivent jouer les partenaires externes dans la détermination des accommodements est déterminant pour leur cheminement scolaire vers la réussite. Pourtant plusieurs manquements sont notés. Bien entendu, cela n'est pas étranger à l'épineuse question rattachée au caractère confidentiel des informations sur l'état de santé de l'étudiant. Les renseignements sur le diagnostic, la médication et le suivi médical professionnel ne peuvent être communiqués aux intervenants du collège (incluant les enseignants), sans le consentement de l'étudiant. Nul doute, le fait que le dossier de l'étudiant ne le suit pas tout au long de son parcours scolaire constitue une limite créant son lot de difficultés.

La bonne foi des partenaires externes, tels les professionnels de la santé, les instituts de réadaptation et les organismes sociocommunautaires, n'est aucunement remise en question. Cependant, il apparaît tout indiqué de mettre en place un registre des ressources à consulter dans chaque région et d'établir des contacts formels entre les responsables de ce dossier dans un collège et les ressources externes potentielles.

En outre, il paraît aussi pertinent de noter l'absence de processus systématique de transition interordres (secondaire, collégial et universitaire). Les mécanismes existants pour que la transition entre ces niveaux d'enseignement se fasse harmonieusement sont informels. De surcroît, les façons de faire relativement au financement, à l'organisation et à la dispensation des services adaptés sont aussi différentes, générant certaines difficultés de transition pour les étudiants concernés. Conséquemment, dans un souci de favoriser l'accès à l'éducation et à la réussite en enseignement supérieur, un travail d'harmonisation interordres apparaît essentiel. À cet égard, les centres désignés comme détenteur d'expertise en matière de services adaptés et d'aide à l'intégration et à l'apprentissage dans les cégeps peuvent sans aucun doute jouer un rôle de premier plan.

## CONCLUSION

L'accessibilité à des études supérieures pour le plus grand nombre possible de personnes constitue une prémisses à la création des cégeps qui est défendue encore aujourd'hui. Bien entendu, ce principe ne fait pas de sens sans la perspective de réussite éducative. En outre, le présent mémoire a été rédigé en s'inspirant du vécu de cadres membres de l'Association des cadres des collèges du Québec fortement concernés par le thème à l'étude par le Conseil supérieur de l'éducation. Les propos du présent document n'ont aucune prétention d'exhaustivité. Ils souhaitent susciter une réflexion sur certaines réalités du réseau collégial en matière d'accès à l'éducation et à la réussite éducative dans une perspective d'inclusion. En bref, voici nos principales observations au regard des trois questions ciblées.

## PREMIÈRE QUESTION

**Dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, quels sont les principaux obstacles à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite éducative que vous observez?**

### *Les obstacles à l'admission pour les immigrants :*

- Difficulté à réussir le test de français international (TFI)
- Difficulté d'avoir des programmes de francisation en région et de démarrer la formation pour de petits groupes
- Programme de francisation pas assez complet pour permettre à bon nombre d'étudiants immigrants de réussir l'épreuve uniforme de français et d'obtenir leur DEC
- Financement inadéquat

### *Les obstacles à l'admission pour les personnes handicapées (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale) :*

- Barrières architecturales
- Aucun processus formel permettant de cibler les étudiants handicapés dès leur entrée au collégial
- Méconnaissance des étudiants par rapport aux exigences des différents programmes et des caractéristiques des fonctions de travail y étant reliées

### *Les obstacles à la réussite pour les immigrants :*

- Les cours de francisation préalables à l'admission dans un programme d'études ne répondent pas adéquatement aux exigences requises en matière d'enseignement supérieur, particulièrement pour la réussite de l'épreuve uniforme de français

*Les obstacles à la réussite pour les étudiants handicapés (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale) :*

- La difficulté de déterminer les accommodements raisonnables requis au regard des différents types de handicaps
- Les problématiques liées à l'adaptation de l'enseignement et aux besoins des enseignants lorsqu'ils accueillent les étudiants avec des limitations dans leur classe
- L'évaluation des apprentissages et la sanction du diplôme

## DEUXIÈME QUESTION

En vous référant aux obstacles identifiés à la première question, précisez sur quelles dimensions du système d'éducation il faudrait agir en priorité et comment?

*Pour les immigrants :*

- Attribution d'un financement additionnel afin d'augmenter le nombre de places disponibles pour les cours de francisation et le démarrage de petits groupes hors des grands centres
- Révision des programmes de francisation afin qu'ils soient plus complets et mieux adaptés pour les immigrants souhaitant poursuivre des études supérieures
- Analyse des possibilités d'accommodements raisonnables pour l'épreuve uniforme de français

*Pour les étudiants handicapés (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale) :*

- La transmission de l'information à grande et petite échelle
- Le processus d'admission
- Les besoins des enseignants, des professionnels et des cadres

## TROISIÈME QUESTION

Êtes-vous d'avis que, dans votre domaine d'intervention ou d'expertise, les actions en matière d'accès à la réussite éducative s'exercent en synergie avec les politiques, les programmes ou les mesures sociales des autres secteurs (santé, services sociaux, emploi, etc.) ?

Constat : Partenariats à renforcer

*Pour les étudiants immigrants :*

- Ajustements nécessaires entre le MICC et le MELS

*Pour les étudiants handicapés (incluant les étudiants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes graves de santé mentale) :*

- Problématique liée à la non-transmission du dossier de l'étudiant tout au long de son parcours scolaire
- Manque d'outils et de registres mettant en lumière les différentes ressources
- Absence de processus formel ou systémique de transition entre les études secondaires, collégiales et universitaires